

## Règlements en salle d'examens

- L'élève présente une pièce d'identité avec photo au surveillant.
- Le surveillant a pleine autorité dans la salle d'examens.
- Le silence est de rigueur. L'élève qui ne respecte pas ce règlement verra sa session d'examen se terminer sur-le-champ.
- L'horaire de la salle d'examens doit être respecté. Le surveillant doit refuser l'accès à un élève retardataire qui ne disposerait pas du temps alloué pour faire son examen avant l'heure de fin.
- Aucune argumentation n'est tolérée dans la salle d'examens.
- Tout problème avec un examen doit être signalé au surveillant.
- Le surveillant a l'autorité d'assigner une place à un élève.
- Aucune sortie n'est permise pendant la durée de l'examen.
- Tous les documents (questionnaires, brouillons, feuilles réponses, etc.) doivent être remis au surveillant.
- Tout matériel emprunté (gomme à effacer, calculatrice, ensemble de géométrie, etc.) doit être remis en bon état au surveillant.
- Aucune nourriture n'est permise en salle d'examens. Les breuvages sont tolérés, seulement s'ils sont dans des contenants hermétiquement fermés. Sont donc interdits : les boîtes de jus, les verres, les tasses, les canettes, les contenants de restauration rapide, etc. Toutefois, n'oubliez pas que vous ne pouvez pas sortir !
- Tous les appareils électroniques personnels sont interdits.
- Tout élève pris en faute avec du matériel non autorisé se place en situation de plagiat ou de tricherie. Cela entraînera la note 0% à l'examen. L'élève devra remettre immédiatement son examen et sortir du local sans argumenter. Un rapport rédigé par le surveillant sera remis à la direction et déposé au dossier de l'élève. La direction rencontrera l'élève fautif et pourra appliquer des conséquences.